

LA POSE DES CARREAUX CERAMIQUES


**Les carreaux
céramiques**

*... le travail
du carreleur*

*... devis des
coûts et des
délais*

LA POSE

LA POSE EST LA MISE EN PRATIQUE, L'EXÉCUTION DU PROJET.



Le carreleur après avoir pris connaissance des lieux ou de la surface à carreler, du projet et vu les carreaux choisis, est en mesure d'établir un **devis des coûts et des délais de pose** (après l'avoir élaboré si c'est à lui que le travail avait été confié). **Il est conseillé de demander ce devis par écrit.**

Le carreleur doit:

- **établir et organiser le chantier pour la pose.**
- **vérifier les surfaces à carreler et les préparer convenablement;**
- **vérifier soigneusement les mesures**, l'équerrage, l'aplomb des murs, les éventuels écarts de niveau des sols, etc. et prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires;
- **vérifier les matériaux.**

N.B.

S'il existe des défauts évidents, le carreleur doit les signaler AVANT d'entreprendre la pose;

- **optimiser le plan de pose** en choisissant les références qu'il convient, pour que le carrelage se développe le plus harmonieusement possible et pour prévenir les effets gênants (par exemple des carreaux coupés ou mal raccordés dans des endroits bien visibles).
- **préparer le mortier ou les colles et procéder à l'application des carreaux;**
- Après un délai suffisant à compter de l'application des carreaux - ce délai peut varier de quelques heures à quelques jours selon le type de surface (sol ou mur) et le type de mortier ou de colle - **procéder au jointoiement et au nettoyage final des carreaux.**

